

Adil Information Energie

44, rue Faventines
BP 1022 - 26010 Valence Cedex
04 75 79 04 13 - Fax. 04 75 79 04 54
E-mail : pieadil26@dromenet.org
Site : <http://pie.dromenet.org>

Permanences téléphoniques

Mardi à jeudi9h00 - 12h00

Permanences d'accueil sans rendez-vous

Mardi à jeudi8h30 - 12h00

.....13h00 - 17h30

Vendredi8h30 - 12h00

.....13h00 - 16h15



Solaire

Système Solaire Combiné

Démarche

3

1 Consultation et choix d'un artisan QUALISOL COMBI.

2 Pour une construction neuve, inclure l'installation au permis de construire. Dans le cas d'une rénovation, une déclaration de travaux en mairie est nécessaire.

3 Envoi du dossier de demande de chèque énergie à la Région Rhône-Alpes.

4 Démarrage des travaux après réception du chèque énergie de la Région Rhône-Alpes.

5 Règlement de la facture des travaux. Le chèque énergie de la Région Rhône-Alpes vous permet de régler directement une partie de la facture à l'installateur.

6 Joindre la facture acquittée à la déclaration de revenus de l'année suivant les travaux pour bénéficier du crédit d'impôt. (Le crédit d'impôt est une aide financière attribuée par l'Etat aux particuliers, imposable ou non, pour faciliter l'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables dans leur résidence principale).

Réalisation - impression : ADIL PIE / Graphisme : Audrey Carreira-Xavier / Papier recyclé / Crédit photos - PIE

1

Chauffage & eau chaude sanitaire

Le rayonnement solaire peut être utilisé pour contribuer gratuitement aux besoins de chauffage d'une habitation grâce à un équipement aujourd'hui largement diffusé : le système solaire combiné (SSC).

Constitué de 1 à 2 m² de capteurs solaires pour 10 m² à chauffer, inclinés entre 45 et 60° et orientés idéalement plein sud, le système solaire combiné permet de réaliser une économie d'environ 40% de l'énergie consommée pour le chauffage de l'habitation, et de 70% de celle consommée pour l'eau chaude.

>>



Dispositions : septembre 2012

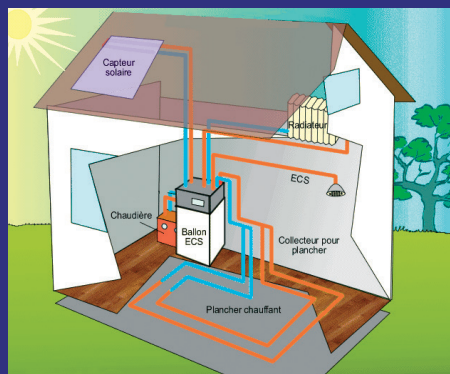


Rhône-Alpes



SDEO Energie

CAPTEUR LA CHALEUR DU SOLEIL TRANSPORTER STOCKER



SYSTÈME SOLAIRE COMBINÉ

Dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables, il existe des aides financières de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes. Vous pouvez également recourir à l'éco-prêt à taux zéro et au dispositif des certificats d'économies d'énergie pour financer votre projet (nous consulter pour en connaître les conditions).

Principe

>>

Par l'intermédiaire d'un liquide caloporteur qui circule dans les capteurs solaires dits «thermiques», la chaleur du soleil est transférée à un plancher chauffant soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ballon d'hydroaccumulation.
Le complément de chauffage est assuré par une chaudière ou des appoints indépendants.

Pour 120 m² à chauffer et la production d'eau chaude :

- 14 m² de capteurs solaires,
- accessoires connexes (ballon tampon...),

Apports solaires :
Chauffage : 30 à 40% des besoins annuels.

Apports solaires :
Eau chaude : 60 à 70%.

Prix estimé : 15 000 € HT (hors plancher chauffant - pose comprise).

E X E M P L E



1

2

Aides financières

		Conditions:
Crédit d'impôt	32% 40% du coût TTC du matériel	XX% taux de crédit d'impôt majoré (liste des conditions sur document Crédit d'Impôt Développement Durable) • matériel agréé CSTBat ou Solar Keymark référencé sur les sites ENERPLAN (www.o-solaire.fr) • dans la limite d'un plafond de 1 000 euros TTC par m ² de capteur solaire • installateur référencé Qualisol Combi (www.qualisol.org)
Subvention forfaitaire	1 000 euros*	
Dossier de demande de chèque énergie à la Région Rhône-Alpes	Disponible auprès de l'ADIL Information Energie ou téléchargeable sur le site internet de la Région Rhône-Alpes.	

* sous conditions de ressources

Nombre de personnes par foyer	Revenus annuels fiscaux de référence
1 personne	26 500 €
2 personnes	37 100 €
3 personnes	45 050 €
4 personnes	53 000 €
5 personnes	60 950 €
6 personnes	68 900 €
7 personnes	76 850 €
8 personnes et +	84 800 €